



LA GESTION DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Maîtriser et optimiser le calcul des IJSS

Maîtriser et optimiser le calcul des IJSS

La gestion des indemnités journalières de sécurité sociale est souvent source de questionnements : écart entre le calcul effectué et le montant versé par la CPAM, calcul du maintien de salaire, DSN événementielle

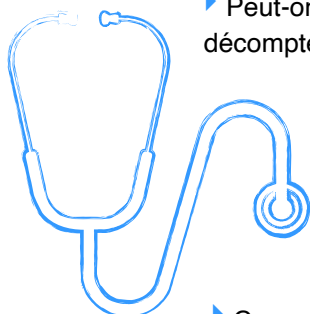
Depuis une dizaine d'année, le calcul des indemnités journalières est régulièrement modifié.

Cela impacte les salariés ... mais aussi l'entreprise : Les économies réalisées par la sécurité sociale sont la plupart du temps payées par l'employeur.

Formez-vous sans tarder ! **Profitez-en pour optimiser vos procédures.**

Les questions que vous vous posez

- ▶ Quelles mentions doivent obligatoirement figurer sur le bulletin de salaire ?
- ▶ Quelles sont les modalités de calcul des IJSS ?
- ▶ Quels sont les apports de la Déclaration Sociale Nominative et son calendrier ?
- ▶ Quel en est l'impact sur le plan financier et pour le paramétrage du logiciel ?
- ▶ Dans quels cas le salarié a-t-il droit aux IJSS ?
- ▶ Dois-je utiliser la DSN événementielle ?
- ▶ Peut-on anticiper de façon précise le calcul des IJSS avant de recevoir les décomptes de la sécurité sociale ?
- ▶ Peut-on vérifier les calculs effectués par la sécurité sociale ?
- ▶ Comment calculer le salaire de référence lorsque le salarié a été absent ou vient d'arriver dans l'entreprise ?
- ▶ Comment gérer la subrogation ?
- ▶ Qu'est-ce que le maintien du salaire net ?
- ▶ Comment traiter le "mi-temps" thérapeutique ?



En nous appuyant sur notre dispositif Service de Veille Sociale, nous transmettrons à tous les participants des points d'actualisation au fur et à mesure de la sortie des textes : décrets, circulaires d'application, questions/réponses, exemples, astuces, ...

Vous pouvez consulter la synthèse de toutes les évaluations sur notre site www.cavelexformation.fr



LA GESTION DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Maîtriser et optimiser le calcul des IJSS

Objectifs de la formation

- ▶ Réaliser un examen complet de la législation et appliquer avec précision les règles de gestion.
- ▶ Appréhender le fonctionnement des CPAM et savoir faire face aux différences de comportements.
- ▶ Etablir au plus juste les déclarations et savoir contrôler le montant des IJSS.
- ▶ Optimiser les procédures et réaliser des gains de gestion significatifs.
- ▶ Mesurer les enjeux, apports, et mise en œuvre de la DSN.

Public

Responsables et collaborateurs des services administration du personnel et paie ayant en charge la gestion des IJSS

Cadres opérationnels prenant des fonctions de DRH ou RRH,

Cadres et dirigeants des PME PMI,

Correspondants informatiques et responsables SIRH

Niveau et pré-requis

Aucun pré-requis.

Formation utile aux débutants comme aux collaborateurs ayant une certaine pratique sans avoir bénéficié d'une formation de base

Durée

1 journée (7 heures)

Inter :

- ♦ 770,00 € HT
- ♦ 924,00 € TTC

Intra : Sur Devis

Programme de la formation

Le cadre de la protection sociale

La protection sociale obligatoire, facultative
Les différents régimes de Sécurité Sociale
La notion d'assuré social :
affiliation, immatriculation, assujettissement

Les points génériques

Les conditions d'ouvertures des droits

La durée d'assurance
La durée d'indemnisation

Les salaires de référence

Les périodes de référence
Le salaire à prendre en compte
La reconstitution de salaire en cas d'absence
La réintégration des sommes ayant donné lieu à régularisation
Les cas particuliers

Les éléments de calcul de l'indemnité journalière

La notion de salaire journalier de référence
Les taux de valorisation de l'IJ
Les pratiques de déclaration
Les différentes attestations

Les situations particulières

Le contrôle de la sécurité sociale
La contre visite médicale
La notion de longue maladie et d'invalidité

Le calcul de l'IJ maladie, maternité, paternité, accident de travail

La maladie

La notion de salaire journalier de référence brut
Le plafonnement du salaire de référence à 1,8 Smic
La carence
Le taux de l'indemnité journalière maladie
Les droits pour les arrêts de plus de 6 mois

La maternité et la paternité

La durée du congé, le congé pathologique.
Les notions de salaire journalier de référence net
Les cas particuliers de l'adoption et du décès

L'accident du travail, de trajet, et la maladie professionnelle

Les éléments constituant le salaire de référence
La prise en compte des primes périodiques

Les règles de plafonnement

Le salaire net
Le plafonnement absolu

Le temps partiel thérapeutique

La définition et conditions de recours
Les incidences sur le contrat de travail
La règle d'indemnisation par la Sécurité Sociale
L'obligation d'indemnisation
L'établissement et le traitement des déclarations

La gestion des IJ en paie

Les obligations de maintien de salaire
Le maintien du salaire net ou brut
La subrogation
Le passage des IJ en paie
Le précompte
Le traitement des IJSS supérieures au salaire habituel
Les congés payés et les IJSS

Point d'actualité sociale

Les projets d'évolutions légales et réglementaires
La Déclaration Sociale Nominative

Moyens pédagogiques : Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises.

Intervenant : Formateur spécialiste en paie et GRH.
Formation inter entreprises : effectif de 6 à 12 personnes.

Les participants sont priés de se munir d'une calculatrice.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.

Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.